

# DOSSIER UNIQUE ASSOCIATION 2023

Première demande

Renouvellement

## PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de votre association :

Objet et missions de l'association / valeurs partagées :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Adresse site internet / page Facebook :

Numéro SIRET :

Numéro de récépissé en Préfecture :

Date de publication au JO :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal :

Commune :

## IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION

Président, Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

## PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :



**Bruges**

Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex  
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)

## INFORMATION PRÉALABLE À L'ÉTUDE DE VOTRE DOSSIER

### CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Votre association a-t-elle signé la charte de la Vie Associative de Bruges ?

Oui

Non

*Pour une 1<sup>ère</sup> demande, joindre la charte signée.*

*La charte est téléchargeable sur le site Internet de la Ville : [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)*

### IMPACT DE VOTRE ASSOCIATION SUR BRUGES

Nombre d'adhérents de l'association :

dont Brugeais :

dont hommes :

dont femmes :

dont - de 18 ans :

dont + de 65 ans :

Nombre de bénéficiaires : *(si différent du nombre d'adhérents)*

Publics ciblés :

Préciser les lieux dans lesquels votre association mène ses actions :

Projets / Actions locales : vos projets s'inscrivent-ils exclusivement à Bruges ? Avez-vous des projets hors territoire de Bruges ?

Participation à l'animation de la vie locale : quelles manifestations envisagez-vous à Bruges l'année prochaine ?

Quels sont vos moyens humains ?

nombre de bénévoles :

nombre de salariés ou intervenants

nombre d'Équivalent Temps Plein :

rémunérés :

### DEMANDES DE SUBVENTION

Veillez remplir le budget prévisionnel au dos

**Autre demande, précisez :**



**Bruges**

**Hôtel de Ville** - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex  
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)

## ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR 2023

Principaux objectifs et orientations de l'association pour l'année à venir :

Favorisez-vous l'accès des jeunes dans les instances décisionnelles de votre association (conseil d'administration ou bureau) ? Si oui, comment ? Indiquez le nombre de jeunes occupant ces instances (-25 ans) :

Envisagez-vous des projets avec d'autres associations ou partenaires ? Si oui, lesquels ?

Quelles actions en lien avec le développement durable pensez-vous mettre en oeuvre ? (dans le domaine de l'environnement, du développement économique ou du lien social) ?

Avez-vous sollicité des financements auprès d'autres collectivités ou partenaires ? Si oui, lesquels ? Pour quel montant ? Quelles actions avez-vous prévues pour récolter des fonds propres ?

Comment envisagez-vous d'évaluer vos actions ? D'en faire le bilan ? De mesurer leur efficacité ?

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Représentant(e) légal(e) de l'association :

---> Certifie que l'association est à jour de ses déclarations.

---> Certifie que l'association s'inscrit dans l'esprit de la loi de 1901 et que ses membres ne tirent aucun bénéfice personnel de son activité.

---> Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.

---> Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier.

Fait à :

Le :

Signature du Président :

Pour tout renseignement concernant ce dossier, vous pouvez contacter :

Cécile HARDY - 05.56.16.17.90 - e-associations@mairie-bruges.fr



**Bruges**

Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex  
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)

**PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER OBLIGATOIREMENT:**

- > La Charte de la Vie Associative de Bruges, signée, si vous ne l'avez pas déjà renvoyée.
- > Un exemplaire des statuts de l'association (si ceux-ci n'ont pas déjà été remis)
- > Le Dossier Unique rempli et signé
- > La liste des personnes chargées de l'administration de votre association (composition du conseil d'administration et/ou du bureau)
- > Un relevé d'identité bancaire ou postal
- > Les rapports annuels d'activité et financier approuvés par l'Assemblée Générale
- > Le rapport du Commissaire au Compte si votre association en dispose
- > Le compte-rendu détaillé de la dernière Assemblée Générale

*Vous pouvez joindre tout autre document que vous jugerez utile pour l'instruction de votre demande.*

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION 2023

Date de début de l'exercice :

Date de fin de l'exercice :

| CODE Administration | Dépenses   | MONTANT | CODE Administration | Recettes  | MONTANT |
|---------------------|--|---------|---------------------|---|---------|
| 60                  | Achats<br>----> Achat de matériel<br>----> Fourniture de bureau<br>----> Alimentation<br>----> Prestations de service  | €       | 70                  | Vente de produits finis, prestation de services, marchandises                               | €       |
| 61                  | Services extérieurs<br>----> Location<br>----> Assurance<br>----> Documentation  | €       | 74                  | Subventions d'exploitation dont :<br>----> État <i>(précisez les ministères sollicités)</i> | €       |
| 62                  | Autres services extérieurs<br>----> Rémunération d'intermédiaires et honoraires<br>----> Publicité et communication<br>----> Transports<br>----> Déplacements et missions<br>----> Réception, frais postaux et télécom<br>----> Services bancaires | €       | 74                  | ----> Région(s)   | €       |
|                     |  |         |                     | ----> Département(s)  | €       |
| 63                  | Impôts et Taxes  | €       | 74                  | ----> Commune(s) <i>subvention sollicitée auprès de la Ville de Bruges</i>                  | €       |
|                     |  |         |                     | <i>subventions perçues venant d'autres communes</i>   | €       |
| 64                  | Charges du personnel<br>----> Rémunération du personnel<br>----> Charges sur salaires  | €       | 74                  | ----> Organismes sociaux <i>(à détailler)</i>   | €       |
| 65                  | Autre charges de gestion courante  | €       | 75                  | Autres produits de la gestion courante dont cotisation                                      | €       |
| 66                  | Charges financières  | €       | 76                  | Produits financiers   | €       |
| 67                  | Charges exceptionnelles  | €       | 77                  | Produits exceptionnels  | €       |
| 68                  | Dotations aux amortisseurs   | €       | 77                  | Produits exceptionnels  | €       |

**TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES : € TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS : €**

*Le budget doit être équilibré : le total des charges et des produits doit être identique.*

Résultat de l'exercice précédent :  
Fonds associatifs au :

Rappel : fonds propres fin exercice précédent :



**Bruges**

Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex  
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - www.mairie-bruges.fr